

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de MOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégory ROMERO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le 21 avril 2026

Présents : M. ROMERO Gregory, M. BARBASTE Paul-Hugues, Mme CLAMART Florence, M. CARLES Philippe, Mme MARTINEZ Sandrine, Mme JOLY Pauline, M. NARANJO Vincent, Mme BOLANO Patricia, M. GEMON Éric, Mme LORO Chrislyne, Mme PACKHAM Ann, Mme BOUSQUET Hélène, M. BAUTISTA Bruno

Absents excusés : Mme HERNANDEZ Delphine, M. GARNIER Fabien

Procurations : Mme HERNANDEZ Delphine a donné procuration à Mme CLAMART Florence, M. GARNIER Fabien a donné procuration à M. ROMERO Gregory

Secrétaire de séance : M. CARLES Philippe

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Il procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que l'ensemble des conseillers municipaux en exercice est présent ou représenté.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présentation de chaque point du budget une note de synthèse, projetée à l'écran et distribuée en version imprimée, présentant de manière brève et synthétique l'objet de la délibération.

OBJET - Approbation du procès-verbal du 13/04/2026

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

OBJET - Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter cette délibération en raison de l'absence d'informations relatives à l'utilisation des subventions de l'année précédente. Il invite chaque association à communiquer son bilan comptable.

Vote relatif au report de l'attribution des subventions aux associations approuvé à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

OBJET - Approbation du compte administratif de l'année 2025 du budget principal M57

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne le premier adjoint pour procéder au vote du compte administratif.

En conséquence, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BARBASTE Paul-Hugues, doit procéder au vote du compte administratif du budget principal M57 dressé par M. le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

M. le Maire présente le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025	
DEPENSES	788 345.78 €
RECETTES	911 151.58 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE DE L'EXERCICE	+ 122 805.80 €
EXCEDENT REPORTÉ 2024	264 707,53 €
RESULTAT CUMULÉ 2025	387 513.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025	
DEPENSES	684 544.73 €
RECETTES	624 097.57 €
RESULTAT DEFICITAIRE DE L'EXERCICE	- 60 447.76 €
DEFICIT REPORTÉ 2024	-13154,12€
RESULTAT 2025	- 73 601.28 €
Restes à réaliser en dépenses	89537,77 €
Restes à réaliser en recettes	162127,20 €
RESULTAT CUMULÉ 2025	- 1011.85€

Constate, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

M. le Maire sort de la pièce pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) le compte administratif du budget principal M57 pour l'année 2025.

OBJET - Approbation du compte de gestion de l'année 2025 du budget principal M57

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 du budget principal M57 a été réalisée par le trésorier de SGC Narbonne et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du trésorier.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2025 du budget principal M57 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) le compte de gestion pour l'année 2025.

OBJET - Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget principal M57

Monsieur le Maire informe qu'après l'approbation du Compte Administratif 2025 du Budget principal de la commune et en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

En vertu des dispositions de l'article L2311-5 alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec l'exercice antérieur reporté, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (RI1068), corrigé des restes à réaliser de cette section, en dépenses et en recettes.

Le surplus d'excédent de fonctionnement est reporté en section de fonctionnement (RF002)

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 788 345.78 € Recettes de l'exercice : 911 151.58 € Résultat de l'année : + 122 805.80 € Résultats antérieurs Excédent : 264 707,53 € Résultats cumulés clôture : 387 513.33 €	Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 684 544.73 € Recettes de l'exercice : 624 097.57 € Résultat de l'année : - 60 447.76 € Résultats antérieurs Déficit : 13 154.12 € Résultats cumulés clôture : -73 601.28 €
	Restes à réaliser Dépenses : 89537,77 € Restes à réaliser Recettes : 162127,20 €
	Résultats corrigés clôture : -1011.85 €
RÉSULTAT GLOBAL : 386 501.48 €	

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'affectation des résultats tirés du Compte Administratif 2025, comme suit :

001 - Solde d'exécution reporté à la section d'investissement : - 73 601.28 €
 RI-1068 - Affectation obligatoire – besoin de financement : + 1 011.85 €
 002 - Excédents de fonctionnement reportés : + 386 501.48€

OBJET - Vote du budget primitif de l'année 2026 – Budget principal M57

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif du budget principal de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 208 201.29 € ; Recettes : 208 201.29 €

Fonctionnement : Dépenses : 1 154 249.58 € ; Recettes : 1 154 249.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) le budget primitif principal pour l'année 2026.

OBJET - Vote des taux de la fiscalité locale 2026

En application de l'article 1639 A du code général des impôts, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 30 avril 2026, les

décisions relatives soient aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit pour permettre leur recouvrement dans l'année.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Compte tenu des bases d'impositions prévisionnelles indiquées dans l'état 1259 pour 2026, il apparaît qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une hausse de taux.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien du taux de taxe foncière ainsi que sur le maintien des taux de taxes foncières non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires sur leur niveau de 2025 :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2026	TAUX PROPOSÉS 2026	MONTANTS PREVISIONNELS 2026
TFPB	555700	71,24%	395 881 €
TFNB	36300	99,73%	36 202 €
TH	136500	13,98%	19 083 €
TOTAL			451 165 €

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité maintient les taux fiscaux en 2026 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : 71.24 %

Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 99.73 %

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 13.98%

Autorise Monsieur le Maire à signer l'état fiscal 1259 complété des taux indiqués ci-dessus ;

Transmet l'état 1259 en préfecture avant le 30 avril 2026 ;

Informe les services fiscaux de cette décision avant le 30 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) les taux de la fiscalité locale 2026.

OBJET - Approbation du compte administratif de l'année 2025 – Budget annexe eau et assainissement M49

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne le premier adjoint pour procéder au vote du compte administratif.

En conséquence, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. BARBASTE Paul-Hugues, doit procéder au vote du compte administratif du budget annexe eau et assainissement M49 dressé par M. le Maire après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

M. le Maire présente le compte administratif qui peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026	
DEPENSES	159 834.98 €
RECETTES	154 121.54 €
RESULTAT DEFICITAIRE DE L'EXERCICE	- 5713.44 €
EXCEDENT REPORTÉ 2024	25 070.63 €
RESULTAT CUMULÉ 2025	19 357.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2026	
DEPENSES	125 049.99 €
RECETTES	62 959.42 €
RESULTAT DEFICITAIRE DE L'EXERCICE	- 62 090.57€
EXCEDENT REPORTÉ 2024	+ 94 430.03€
RESULTAT 2025	- 32 339.46 €
Restes à réaliser en dépenses	76 779.85 €
Restes à réaliser en recettes	45 655.57 €
RESULTAT CUMULÉ 2025	1215.18 €

Constate, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

M. le Maire sort de la pièce pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) le compte administratif du budget annexe eau et assainissement M49 pour l'année 2025

OBJET - Approbation du compte de gestion de l'année 2025 – Budget annexe eau et assainissement M49

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 du budget annexe eau et assainissement M49 a été réalisée par le trésorier de SGC Narbonne et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du trésorier.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2025 du budget annexe eau et assainissement M49 dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) le compte de gestion pour l'année 2025.

OBJET - Affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe eau et assainissement M49

Monsieur le Maire informe qu'après l'approbation du Compte Administratif 2025 du budget annexe eau et assainissement M49 de la commune et en application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025,

En vertu des dispositions de l'article L2311-5 alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec l'exercice antérieur reporté, est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (RI1068), corrigé des restes à réaliser de cette section, en dépenses et en recettes.

Le surplus d'excédent de fonctionnement est reporté en section de fonctionnement (RF002)

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 159 834.98 € Recettes de l'exercice : 154 121.54 € Résultat de l'année : - 5 713.44 €	Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 125 049.99 € Recettes de l'exercice : 62 959.42 € Résultat de l'année : - 62 090.57€
Résultats antérieurs Excédent : 25 070.63 € Résultats cumulés clôture : 19 357.19 €	Résultats antérieurs Excédent : 94 430.03 € Résultats cumulés clôture : 32 339.46 €
	Restes à réaliser Dépenses : 76 779.85 € Restes à réaliser Recettes : 45 655.57 €
	Résultats corrigés clôture : 1 215.18 €
RÉSULTAT GLOBAL : 20 572.37 €	

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'affectation des résultats tirés du Compte Administratif 2025, comme suit :

001 - Solde d'exécution reporté à la section d'investissement : + 32 339.46 €

RI-1068 - Affectation obligatoire – besoin de financement : 0 €

002 - Excédents de fonctionnement reportés : + 19 357.19€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal constate et approuve à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) les résultats de l'exercice 2025 et décide d'affecter les résultats 2025 du budget principal de la commune conformément au tableau présenté ci-dessus.

OBJET - Vote du budget primitif de l'année 2026 – Budget annexe eau et assainissement M49

M. le Maire présente à l'assemblée le budget primitif du budget annexe eau et assainissement de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 110.805.79 € ; Recettes : 110 805.79 €

Fonctionnement : Dépenses : 176 258.36 € ; Recettes : 176 258.36 €

Sur l'exercice comptable 2025, en section de fonctionnement on peut constater plus de dépenses que de recettes pour un montant négatif de 5713.44 euros, ce qui ne permet pas de proposer un autofinancement en section d'investissements en 2026.

Face à ce constat, il est proposé au conseil Municipal d'analyser les causes de ce déficit avant d'engager de nouveaux travaux d'investissement en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) le budget primitif du budget du budget annexe eau et assainissement pour l'année 2026.

OBJET - Renouvellement camion benne

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au remplacement du camion-benne actuel, celui-ci étant en très mauvais état.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) le devis d'achat du garage Renault pour un montant de 19 083.33 € HT.

OBJET - Renouvellement utilitaire léger

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au remplacement du véhicule utilitaire léger, celui-ci étant en très mauvais état.

Le Conseil municipal accepte le principe de ce remplacement, une étude d'achat ou de location sera menée. Une délibération sera prise ultérieurement lors de la réception des devis.

OBJET - Désignation des membres à la commission des finances

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que, suite à l'élection du nouveau conseil municipal, soient créées des commissions municipales (non obligatoires)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une commission des finances

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) membres de la commission des finances :

- Mr ROMERO Gregory
- Mme HERNANDEZ Delphine
- Mme CLAMART Florence
- Mr BARBASTE Paul-Hugues
- Mr CARLES Philippe
- Mme MARTINEZ Sandrine

- Mme BOUSQUET Hélène

OBJET - Désignation des membres à la commission des travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une commission des travaux

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)
membres de la commission des travaux :

- Mr ROMERO Gregory
- Mr BARBASTE Paul-Hugues
- Mr NARANJO Vincent
- Mr GARNIER Fabien
- Mr CARLES Philippe
- Mr GEMON Éric

OBJET - Désignation des membres à la commission des ressources humaines

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une commission des ressources humaines

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)
membres de la commission des ressources humaines :

- Mr ROMERO Gregory
- Mr BARBASTE Paul-Hugues
- Mme CLAMART Florence
- Mme JOLY Pauline
- Mr GEMON Éric
- Mme LORO Chrislyne

OBJET - Désignation des membres à la commission communication

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une commission de communication

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)
membres de la commission communication :

- Mr ROMERO Gregory
- Mr BARBASTE Paul-Hugues

- Mme MARTINEZ Sandrine
- Mme JOLY Pauline
- Mme BOLANO Patricia
- Mr GEMON Éric
- Mme BOUSQUET Hélène

OBJET - Désignation des membres à la commission d'urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une commission d'urbanisme

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) membres de la commission urbanisme :

- Mr ROMERO Gregory
- Mme HERNANDEZ Delphine
- Mme CLAMART Florence
- Mr GARNIER Fabien
- Mme JOLY Pauline
- Mme MARTINEZ Sandrine

OBJET - Désignation des membres à la commission « jeunesse, aînés, sport, associations, festivités et patrimoine »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une commission « jeunesse, aînés, sport, associations, festivités et patrimoine »

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) membres de la commission « jeunesse, aînés, sport, associations, festivités et patrimoine » :

- Mr ROMERO Gregory
- Mme HERNANDEZ Delphine
- Mme CLAMART Florence
- Mr CARLES Philippe
- Mme LORO Chrislyne
- Mme MARTINEZ Sandrine
- Mme BOLANO Patricia

OBJET - Désignation des membres à la commission « sécurité, environnement et cause animale »

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'une commission « sécurité, environnement et cause animale »

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) membres de la commission « sécurité, environnement et cause animale » :

- Mr ROMERO Gregory
- Mme HERNANDEZ Delphine
- Mr GARNIER Fabien
- Mme LORO Chrislyne
- Mme BOLANO Patricia
- Mr NARANJO Vincent

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de son souhait de procéder au remplacement d'un agent communal, en raison d'une "rechute" liée à un accident de travail, jusqu'au 20 mai inclus, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée.

Le Conseil municipal, accepte cette proposition à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner est parvenue en mairie. Elle concerne le bien cadastré B 1359, pour un montant de 125 000 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention) de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

La séance est levée à 19h40

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE